

## DECISION N° 2017-63

La directrice générale,

Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 modifiée fixant l'organisation de l'Agence ;

Vu la décision n° 2016-01 donnant délégation de signature à Madame Catherine Lacaze, Secrétaire Générale ;

Vu la décision n° 2017-39 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick Bellot, Délégué des systèmes d'information ;

### D é c i d e

#### Article 1

Dans la décision n° 2016-01 donnant délégation de signature à Madame Catherine Lacaze, Secrétaire Générale, il est ajouté à l'article 4, l'intérimaire : « Patrick Bellot, Délégué des systèmes d'information ».

A compter du 14 mars 2017, dans le paragraphe III de l'article 2 de la décision n° 2017-39 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick Bellot, Délégué des systèmes d'information, il est ajouté l'intérimaire « Hervé WENGER, chef de service applicatif ».

#### Article 2

La décision susvisée modifiée par la présente décision sera publiée sur intranet et internet.

Nanterre, le -7 MARS 2017

La Direction Générale



Patricia BLANC